AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné que le budget et le programme triennal pour l'exercice financier 2025 de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier seront soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu :

MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 À 19 H À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT 22, RUE LOUIS-JOLLIET, SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront <u>exclusivement</u> sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025 à 2027.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et les villes*. Cette séance sera diffusée sur le site Internet de la Ville au même titre que les séances ordinaires au https://www.villescjc.com/ville/vie-democratique/seances-du-conseil.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 3e jour du mois de décembre 2024.

La greffière et directrice des affaires juridiques,

Isabelle Bernier, OMA Avocate